



Comment "raccrocher" des élèves?

publié le 16/10/2014 - mis à jour le 17/10/2014

Descriptif :

Article proposant quelques idées pour "raccrocher des élèves"

Sommaire :

- De l'absentéisme....
- Au "décrochage"
- Vers le "raccrochage"

La lutte contre l'absentéisme et le « décrochage scolaire » est devenue depuis quinze ans une priorité nationale. En 2013, le taux d'absentéisme annuelle au collège est de 2,5%, au Lycée d'Enseignement Général et Technologique 5,9% tandis qu' au Lycée Professionnel, il est de 14,5% . Comment diminuer par deux le nombre de décrocheurs ? c'est à-dire passer de 140 000 à 70 000 d'ici à fin 2017 ?

● De l'absentéisme....

Toutes les enquêtes sociologiques l'indiquent, *l'absentéisme* est plus élevé dans les collèges relevant de l'éducation **prioritaire** et plus encore dans les établissements accueillant des élèves en retard scolaire ou issus d'un milieu social défavorisé. Avec ces données, en fonction de l'établissement d'exercice, le CPE peut davantage sensibiliser les équipes éducatives aux problèmes de l'absentéisme et mettre collectivement en place une stratégie.



Mais dès la rentrée, le CPE doit imposer aux élèves la notion d'obligation scolaire. Dès les premières absences, il doit recevoir lui-même les élèves absents pour leur demander des justificatifs écrit ou officiel, notamment pour leur montrer qu'on ne vient pas au collège ou au lycée au gré de ses envies et que leur inscription les engage à une obligation d'assiduité. D'ailleurs, le Code de l'Éducation établit que **c'est la notion d'absence non justifiée qui définit l'absentéisme.**

A ce stade, le CPE doit informer les parents de l'élève et/ ou le mettre en retenue pour l'absence injustifiée.

Ainsi, en mettant en place un système de contrôle rigoureux et en se montrant ferme sur la notion d'obligation scolaire, un certain nombre d'élèves ne sera pas tenté de s'absenter. Dès la fin du mois de septembre, le CPE aura repéré les absentéistes et notamment ceux qui risquent de "décrocher". De surcroît, au lycée, l'utilisation du questionnaire LYCAM (enquête qui permet d'évaluer la motivation des élèves et leur

situation de vie personnelle ou familiale) est un outil efficace de repérage.

Mais alors comment différencier les absentéistes des potentiels « décrocheurs » ?

● Au "décrochage"

Au cours du premier trimestre, le CPE aura repéré les élèves qui ont plus de 4 demi-journées d'absences non justifiées par mois et pour lesquels un signalement auprès de l'inspection Académique doit être effectué. Mais il faut plutôt se focaliser sur les élèves présentant *l'absentéisme* « *lourd* », c'est-à-dire qui ont plus de 10 demi-journées d'absences non justifiées par mois. C'est parmi eux que se trouvent les élèves « décrocheurs »

Pour organiser son travail au quotidien, on peut confier la gestion des absents occasionnels aux assistants d'éducation

et se consacrer au suivi des élèves absentéistes.

Au cours des entretiens, une distinction va s'opérer à partir des causes multiples des absences : problème de santé, conduite addictive, problèmes familiaux, transport, job après les cours, parents qui ne donnent aucune importance aux études suivies... A partir de là, le CPE peut proposer des solutions de « raccrochage » à ces élèves, sans oublier d'y associer dans la mesure du possible les responsables légaux même s'ils sont majeurs.

Parfois, le CPE doit déceler lequel des parents s'intéresse le plus aux études ou à la formation de son enfant afin de le convaincre de ne pas compromettre, voire de ne pas abandonner sa scolarité. De surcroît, il se peut que des élèves soient encadrés par des éducateurs de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ou de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Ils sont également de précieux alliés pour le CPE tant pour l'analyse des causes que pour la recherche de solution au décrochage scolaire.

D'autres solutions s'offrent au CPE. Pour des problèmes de santé, il faudra envisager un PAI (Projet d'Accueil individualisé) ; pour la démotivation d'un élève, il faudra sans doute envisager une réorientation, ou tout simplement comme au lycée, proposer une place à l'internat, voire pour les élèves majeurs déjà titulaires d'un diplôme un accompagnement dans la vie active.

● Vers le "raccrochage"

- Au collège :

Le Conseil de Veille Educative est composé de l'infirmière, l'assistante sociale, la Conseillère d'Orientation Psychologue (COP), du CPE et de l'adjoint et/ou du chef d'établissement. Au lycée professionnel, il est appelé GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire)

Lors de la première réunion le CPE, en tant que pilote du dispositif propose d'étudier la scolarité des élèves "à risque". L'objectif étant d'échanger des situations particulières et de croiser les analyses faites par chaque membre pour proposer une solution la mieux adaptée. Par exemple, si un élève s'absente parce qu'il se sent en situation d'échec scolaire au collège, on peut décider alors de lui proposer d'intégrer une classe relais ou de mettre en place un projet personnel de réussite scolaire (PPRE)

Lors des autres réunions (1 à 2 par trimestre), on reprend les situations des élèves déjà suivis pour faire le point sur les solutions proposées. Par exemple, dans le cas d'une situation familiale fragile, l'assistante sociale pourra nous donner plus d'éléments obtenus grâce à ses collègues du secteur géographique où vit l'élève. Ainsi, on proposera une aide du fonds social pour que l'élève puisse manger à la cantine. Si la situation est très préoccupante pour l'élève, la mise en place d'un suivi éducatif par l'Aide Sociale à l'Enfance pourra être envisagée.

Autrement dit, *le Conseil de veille éducative* comme le GPDS permet de mieux suivre et d'encadrer les élèves "décrocheurs".

Cependant, avec les élèves qui sont dans un processus d'auto-exclusion et qui accumulent de graves problèmes familiaux qui les affectent psychologiquement, il sera difficile de les réconcilier avec un projet scolaire.

Néanmoins, au collège, le CPE peut convaincre l'élève d'intégrer le dispositif de la classe relais. Ainsi durant une certaine période qui peut aller jusqu'à un an, l'élève suivra des ateliers de remise en niveau dans les disciplines fondamentales, de motivation par des activités artistiques et sportives, effectuer des stages en entreprises, de construire un projet d'orientation cohérent et adapté. Le CPE doit alors s'assurer du suivi en travaillant en étroite collaboration avec d'une part, le Professeur Principal de l'élève et d'autre part, quasi-quotidiennement avec l'enseignant référent et les éducateurs de la classe relais. C'est souvent la qualité de ce partenariat qui permet de nouveau à ces élèves de se retrouver dans une situation de réussite.

- Au lycée :

Par ailleurs, Le CPE doit également aider ces élèves de plus de 16 ans qui ont fini par démissionner et quitter le lycée. D'ailleurs, Le Code de l'Education assigne au chef d'établissement trois obligations à l'égard d'un jeune « décrocheur » :

▶ La responsabilité du jeune pendant un an à dater de la sortie du système éducatif.

▶ Le signalement et la transmission des coordonnées du jeune « à des personnes et organismes désignés par le représentant de l'Etat dans le département en liaison avec l'Inspection

Académique ainsi qu'à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale

▶ un entretien de réorientation avec la famille

En effet, le CPE peut collaborer avec les personnels du PAQUI qui prennent en charge des jeunes de 16 à 18 ans et qui sont descolarisés depuis moins d'un an. Aussi, avec la mise en place des réseaux "FOQUALE" en septembre 2013 le CPE, peut grâce à une fiche « alerte » transmettre des informations sur le jeune à l'équipe pluridisciplinaire pour contribuer à la réussite du projet de réinsertion professionnelle (reprise de la scolarité en formation initiale ou apprentissage)



En somme, comme sur d'autres sujets, on peut voir à travers la lutte contre le décrochage que le CPE ne doit pas se cantonner à trouver des solutions en internes et au contraire, il doit développer des partenariats éducatifs. c'est en collaborant avec d'autres partenaires qui partagent les mêmes convictions éducatives qu'on pourra "raccrocher" un maximum de jeunes.